

PME en difficulté – La matinée du 725 CO

18 septembre 2020 (Lausanne, le matin)

11 décembre 2020 (Genève, le matin)

Séminaire récurrent
avec mises à jour



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse à toutes les personnes confrontées aux questions relatives à l'article 725 CO: dirigeants d'entreprise, organes de révision, consultants, fiduciaires, conseillers et avocats.

Contexte et problématique

Les difficultés rencontrées par une entreprise et les mesures qui sont prises – ou non – pour y faire face sont une source potentielle de responsabilité pour ses dirigeants et son organe de révision.

Au moyen de cas pratiques, les intervenants présenteront les devoirs imposés par la législation aux différentes parties prenantes ainsi que les réflexes à adopter lorsqu'une entreprise est en péril. Les intervenants feront part de leur expérience en matière comptable, fiscale et juridique.

Ce séminaire sera également l'occasion de discuter des outils d'assainissement mis à disposition par le législateur, toujours dans un esprit pluridisciplinaire et interactif avec les participants.

Cas échéant, il sera adapté en fonction des derniers résultats parlementaires.

Objectifs

L'objectif de ce séminaire est d'apporter, au moyen de cas pratiques, des conseils concrets aux dirigeants, organes de révision et conseillers lorsqu'ils sont confrontés à des questions relatives à l'article 725 CO dans l'entreprise qu'ils dirigent, auditent ou conseillent.

Thèmes

- Perte de capital et surendettement
- Avis au juge, ajournement, sursis concordataire
- Responsabilité des administrateurs et de l'organe de révision
- Mesures d'assainissement
- Convention de postposition

Méthode

Présentation de cas pratiques.

Responsables du séminaire

Alexandre Gachet, LL.M. (Genève), avocat, associé au sein de l'étude Kellerhals Carrard, Lausanne

Yanick Platel, Expert fiduciaire diplômé, associé au sein de Fibexa SA société fiduciaire, Lausanne

Conférenciers

Jean-Philippe Bindschedler, MSc HEC, expert-comptable diplômé, expert-fiscal diplômé, US CPA, managing partner au sein de ValoremTax

Alexandre Gachet (voir ci-dessus)

Yanick Platel (voir ci-dessus)

Dates

18 septembre 2020, Lausanne, le matin
11 décembre 2020, Genève, le matin

Lieux

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Fairmont Grand Hotel Geneva
Quai du Mont Blanc 19
1201 Genève
www.fairmont.com/geneva

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

PME en difficulté – La matinée du 725 CO

- 18 septembre 2020 (Lausanne, le matin)
 11 décembre 2020 (Genève, le matin)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

**Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire**

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.